



Conseil économique et social

Distr. générale
15 janvier 2016

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-douzième session

Bangkok, 15-19 mai 2016

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales: commerce et investissement

Rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur sa quatrième session

Résumé

Le Comité du commerce et de l'investissement a tenu sa quatrième session à Bangkok du 4 au 6 novembre 2015. Il a examiné les évolutions récentes en matière de commerce et d'investissement et certaines questions de politique générale connexes, et a fait un certain nombre de recommandations quant aux activités de la Division du commerce et de l'investissement en faveur d'un commerce et d'un investissement inclusifs et durables et de la promotion de l'intégration et de la coopération régionales, qui sont présentées dans la section I du présent rapport.

La Commission est invitée à examiner le présent rapport, à approuver les recommandations proposées et à donner au secrétariat des orientations concernant ses activités futures.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention	2
II. Compte rendu des travaux	3
A. Rapport 2015 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique.....	3
B. Mise en œuvre de la résolution 70/5 de la Commission relative au renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable.....	5
C. Rapports sur les activités des institutions régionales.....	10

* E/ESCAP/72/L.1.

D.	Mise en œuvre des résolutions 68/3, 70/1, 70/4 et 70/6 de la Commission et examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session.....	11
E.	Examen de l'orientation future du sous-programme Commerce et investissement.....	12
F.	Questions diverses.....	13
G.	Adoption du rapport.....	13
III.	Organisation de la session.....	13
A.	Ouverture, durée et organisation.....	13
B.	Participation.....	13
C.	Élection du Bureau.....	14
D.	Ordre du jour.....	14
E.	Manifestations parallèles.....	15
Annexe	Liste des documents.....	16

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Le Comité reconnaît son importance en tant que forum de discussion permettant d'examiner les tendances et évolutions mondiales et régionales en matière de commerce et d'investissement, et d'identifier les modalités à mettre en œuvre à des fins de coopération, d'intégration et de connectivité à l'échelon régional en vue de la réalisation du développement durable par le commerce et l'investissement.

2. Si le Comité, d'une manière générale, appuie l'idée de la création d'un bureau permanent, il prend note des réserves exprimées par une délégation concernant l'efficacité ainsi que l'éventuelle redondance d'une telle instance par rapport aux structures existantes telles que le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission. Certains éclaircissements ont été demandés à propos du mandat, notamment concernant l'élection de ses membres ainsi que ses rôles et responsabilités. Il convient que le secrétariat reformulera le mandat du bureau permanent en vue d'un examen futur par les États membres. Le Comité demande qu'à cet effet, des contributions écrites supplémentaires soient fournies au secrétariat par les États membres. Enfin, il a été suggéré que le bureau se concentre sur un ou deux domaines fondamentaux préalablement choisis.

3. Le Comité n'appuie pas l'idée de la convocation de conférences périodiques au niveau ministériel dans le domaine du commerce et de l'investissement et convient que de telles conférences peuvent être organisées, si nécessaire, de façon ponctuelle.

4. Le Comité appelle à poursuivre le renforcement et l'expansion des activités du secrétariat en matière de recherche et d'analyse, de renforcement des capacités et de coopération régionale dans le domaine du commerce et de l'investissement, en s'attachant en particulier aux besoins

des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral ainsi qu'à la promotion de la coopération Sud-Sud.

5. Le Comité encourage une meilleure exploitation des produits de connaissances du secrétariat en matière de commerce et d'investissement par un réseautage constant et l'adoption de nouvelles technologies en vue d'assurer un plus grand rayonnement du secrétariat, y compris au moyen de cours en ligne ouverts à tous et d'autres services de formation en ligne.

6. Le Comité exprime son soutien aux efforts déployés par le secrétariat pour mobiliser le secteur des entreprises par l'intermédiaire du Conseil consultatif des entreprises de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), du Réseau des entreprises durables de la CESAP et du Forum Asie-Pacifique des entreprises.

7. Le Comité exprime son soutien pour les travaux du Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologie et du Centre pour la mécanisation agricole durable et demande que les activités menées par ces institutions soient élargies de telle sorte qu'elles puissent répondre efficacement aux besoins des pays dans les domaines concernés par leur action.

8. Le Comité félicite le secrétariat pour ses activités dans le domaine de la facilitation du commerce, qui touchent à la fois aux négociations relatives à un arrangement régional sur le commerce sans papier transfrontière et au renforcement des capacités en la matière, ainsi que dans d'autres domaines de la facilitation du commerce, tels que les systèmes de guichet unique et les procédures douanières, et demande au secrétariat de poursuivre ses activités de renforcement des capacités dans ces domaines et dans d'autres domaines d'intervention en matière de commerce et d'investissement.

II. Compte rendu des travaux

A. Rapport 2015 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique (point 4 de l'ordre du jour)

9. Le Comité était saisi du rapport intitulé *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2015: Supporting Participation in Value Chains* (« Rapport 2015 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique: appuyer la participation aux chaînes de valeur »)¹ et d'une note du secrétariat contenant un résumé du rapport (E/ESCAP/CTI(4)/1). Le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement a présenté les conclusions du rapport.

10. Les débats du Comité qui ont porté sur le thème du rapport, « La participation de l'Asie et du Pacifique aux chaînes de valeur: le rôle des politiques de commerce et d'investissement », se sont déroulés sous la forme d'une table ronde qui a été animée par la Secrétaire exécutive.

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente E.15.II.F.15.

11. Cette table ronde était composée des membres suivants: M. Tofail Ahmed, Ministre du commerce (Bangladesh); M. Sarath Amunugama, Ministre des missions spéciales (Sri Lanka); M. Patrick Low, Asia Global Institute, Université de Hong Kong; M. Stanley Kang, Président des Chambres de commerce étrangères conjointes (Thaïlande); M. Raed Safadi, Directeur exécutif du Département du développement économique (Dubai, Émirats arabes unis).

12. Les principales observations et conclusions qui ont résulté de la table ronde étaient les suivantes:

a) Les pays les moins avancés, d'une manière générale, n'étaient pas encore intégrés d'une manière efficace aux chaînes de valeur mondiales, ce qui était dû en partie à la persistance d'obstacles à leurs échanges même si quelques-uns d'entre eux, comme le Bangladesh, avaient réussi dans certains domaines du secteur du prêt-à-porter. Il fallait diversifier encore les produits et les marchés d'exportation des pays les moins avancés, mais cet objectif nécessitait le renforcement des capacités. De plus, les partenaires commerciaux des pays les moins avancés devraient mettre pleinement en œuvre des mesures de facilitation du commerce et accorder un accès en franchise de droits et sans contingent aux exportations de ces pays.

b) Le perfectionnement d'une main-d'œuvre motivée et instruite, la création et le développement de marques reconnues ou l'établissement de liens entre la production nationale et des marques mondiales, le développement de la technologie et des petites et moyennes entreprises, la facilitation du commerce et la mise en place de liens et d'une connectivité efficaces à l'échelon régional grâce à la conclusion d'accords de libre-échange et préférentiels pourraient être des moyens importants d'accroître l'intégration des entreprises des pays dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Il a été également constaté que les réformes en matière de politiques doivent faire face au développement de l'ensemble des chaînes d'approvisionnement, y compris sous la forme de l'harmonisation et du renforcement des capacités pour satisfaire aux normes internationales applicables aux produits.

c) Cependant, s'il a été reconnu que les accords de commerce préférentiels régionaux, en particulier ceux qu'il est convenu d'appeler « méga-régionaux » tels que l'Accord de partenariat transpacifique et l'accord régional de partenariat économique global, peuvent contribuer au dynamisme et à l'intégration de la région, ils ne constituent pas une panacée en matière de croissance économique et sont souvent conditionnés par des considérations de géopolitique. Si de nombreux accords de cette nature contiennent des dispositions qui peuvent être multilatéralisées, ils peuvent s'avérer intrinsèquement discriminatoires et inefficaces, en contribuant à augmenter le coût des activités du fait de l'existence de règles entrant en concurrence et se chevauchant. Souvent, de tels accords ne parviennent pas à intégrer efficacement les pays les moins avancés et ils devraient porter davantage sur les besoins en matière de renforcement des capacités.

d) Un renforcement du système commercial multilatéral et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ainsi que la conclusion rapide du Cycle de Doha pour le développement avec des résultats efficaces en matière de développement ont été considérés comme la meilleure solution, en particulier pour les pays les moins avancés, mais cela nécessite

une volonté politique de la part des membres de l'OMC. On a fait également observer que les décisions prises et les accords conclus par les membres de l'OMC devaient être dûment mis en œuvre.

e) Il a été constaté que les services contribuent considérablement à la croissance économique et aux échanges à l'échelon mondial et servent souvent de base aux industries manufacturières et font donc partie des biens. Par conséquent, les pays en développement devraient renforcer la productivité et la compétitivité dans leur secteur des services par la libéralisation des importations et des exportations de services.

f) Il a été fait remarquer que la collaboration et les partenariats entre le secteur public et le secteur privé sont importants pour le développement économique, même si les politiques publiques ont souvent du mal à suivre les développements intervenant dans le secteur privé. À cet égard, un changement d'état d'esprit s'impose pour le secteur public qui doit œuvrer dans le sens d'une ouverture et d'une concurrence accrues. Les gouvernements devraient aussi contribuer au développement du commerce en ligne et appuyer la création d'entreprises et l'innovation.

B. Mise en œuvre de la résolution 70/5 de la Commission relative au renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable

(point 5 de l'ordre du jour)

13. Le Comité était saisi des documents ci-après: « Orientation stratégique et fonctionnement du Comité du commerce et de l'investissement » (E/ESCAP/CTI(4)/2); « Strategic direction and functioning of the Committee on Trade and Investment » (E/ESCAP/CTI(4)/INF/4), document précédemment diffusé sous la cote E/ESCAP/CTI(3)/7/Rev.1; et « Examen de la possibilité et de l'opportunité de convoquer une conférence Asie-Pacifique périodique au niveau ministériel dans le domaine du commerce et de l'investissement » (E/ESCAP/CTI(4)/3).

14. Après une introduction du Directeur de la Division du commerce et de l'investissement, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Bhoutan, Fédération de Russie, Inde, Japon, Pakistan et République de Corée.

15. Le Comité a reconnu qu'il jouait un rôle important en facilitant la discussion sur les tendances et l'évolution mondiales et régionales émergentes dans le domaine du commerce et de l'investissement et en définissant les modalités de la coopération, de l'intégration et de la connectivité régionales pour parvenir au développement durable par le commerce et l'investissement. Les membres du Comité se sont déclarés favorables à un régime du commerce et de l'investissement ouvert et robuste et à l'élimination des obstacles entravant le commerce.

16. Le Comité a été informé des vastes réformes et mesures de politique générale mises en œuvre dans des pays comme le Bhoutan, l'Inde et le Pakistan pour promouvoir le commerce et l'investissement ainsi que la coopération régionale dans ce domaine en vue de parvenir au développement durable.

17. Il a appuyé dans l'ensemble la mise en œuvre des recommandations du secrétariat visant à renforcer progressivement l'orientation stratégique et le fonctionnement du Comité, notamment la création d'un bureau permanent. À cet égard, la délégation de la Fédération de Russie a proposé que l'élection d'un bureau permanent ait lieu en fin plutôt qu'en début de session du Comité, que ce bureau concentre ses efforts sur deux domaines d'activité essentiels au maximum aux fins de discussions intergouvernementales et qu'il rende compte de ses activités en premier lieu au Comité.

18. La délégation indienne a préconisé la formulation d'un programme de travail spécifique pour le bureau, notamment l'élaboration d'un plan d'action visant à créer des synergies entre les accords régionaux relatifs au commerce et à l'investissement. Elle a en outre proposé que le Comité fixe des objectifs et établisse des plans d'action concrets pour des accords régionaux à long terme sur certains sujets ayant trait au commerce et à l'investissement et qu'il étudie des modalités pour la mobilisation des ressources, en particulier pour la facilitation du commerce, dans le cadre de l'orientation stratégique du bureau.

19. La délégation japonaise a exprimé des réserves quant à la création d'un bureau permanent, celui-ci risquant de se révéler encombrant, en rajoutant un niveau de communication. Elle a également demandé dans quelle mesure on ne pourrait pas se contenter des structures existantes telles que le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission. On ne voyait pas non plus clairement, à son avis, quel rôle le bureau jouerait au niveau décisionnel entre les sessions, ni ce que seraient les incidences financières de sa création. À cet égard, elle a demandé que le mandat du bureau soit plus détaillé.

20. Le Comité a reconnu qu'il était nécessaire de poursuivre les discussions sur le bureau permanent. Le secrétariat reformulerait le mandat dudit bureau pour en rediscuter avec les États membres, et il a demandé à ces derniers de faire des propositions dans ce sens.

21. La délégation russe a apporté son soutien à l'orientation stratégique définie par le secrétariat, sauf en ce qui concernait la promotion du commerce et de l'investissement dans les biens et services à faible teneur en carbone. Elle a estimé qu'en en faisant un domaine d'action prioritaire des activités du Comité, on risquait de favoriser la discrimination dans le commerce et l'investissement par l'imposition de mesures restrictives sur le commerce.

22. Elle a également informé le Comité de son soutien en faveur de l'intégration régionale et rappelé les efforts qu'elle avait consentis pour renforcer la coopération et l'intégration dans le domaine du commerce et de l'investissement entre la Sibérie et la région extrême-orientale de la Fédération de Russie et le reste de la région Asie-Pacifique.

23. Elle a appelé au renforcement de l'OMC et exprimé son opposition aux mesures de protection et aux sanctions commerciales injustifiées, imposées à des fins politiques.

24. Elle a également prôné une réduction des coûts du commerce intrarégional et exprimé son soutien en faveur de l'action du secrétariat à cet égard. Dans ce contexte, elle a informé le Comité que l'Union économique eurasienne était parvenue avec succès à approfondir la coopération économique entre ses États membres et à renforcer les courants commerciaux et de transit dans l'intérêt de tous.

25. La délégation bangladaise a demandé que l'on accorde plus d'attention aux questions d'égalité entre les sexes et prié le Comité de se pencher également sur les questions relatives à l'amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre dans le contexte de la coopération en matière de commerce et d'investissement.

26. Le Comité n'a pas été favorable à la convocation de conférences ministérielles périodiques dans le domaine du commerce et de l'investissement et est convenu que de telles conférences pourraient être organisées à titre exceptionnel, en fonction des circonstances.

27. Le Comité était saisi du document E/ESCAP/CTI(4)/4 intitulé « Aperçu des activités et initiatives du secrétariat en faveur de la coopération régionale, de la recherche et de l'analyse, et du renforcement des capacités en matière de commerce et d'investissement, y compris certaines questions portées à l'attention du Comité ».

28. Après une introduction du Directeur de la Division du commerce et de l'investissement et des exposés sur les différents domaines d'activité, les représentants des pays suivants ont fait des déclarations: Bangladesh, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Népal, Philippines, République de Corée, Thaïlande et Viet Nam.

29. Le Comité a remercié le secrétariat pour son assistance technique et ses activités de renforcement des capacités dans les domaines du commerce, de l'investissement et de la facilitation du commerce. À cet égard, la délégation japonaise a exprimé sa satisfaction pour les activités de renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises de la sous-région Bassin du Mékong en vue de leur intégration aux chaînes de valeur mondiales dans le cadre d'un projet financé par le Japon, ainsi que pour la publication du Myanmar Business Survey, à laquelle son Gouvernement avait contribué non seulement financièrement, mais aussi substantiellement. La délégation a formulé le souhait que le secrétariat poursuive ses activités dans le cadre du Forum Asie-Pacifique des entreprises et du Réseau des entreprises durables de la CESAP.

30. La délégation russe a déclaré qu'elle appuyait les initiatives de coopération régionale du secrétariat dans le domaine du commerce et de l'investissement, notamment en matière de facilitation du commerce, et a félicité le secrétariat d'avoir convoqué avec succès la réunion intergouvernementale et des groupes de travail sur un arrangement régional pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique.

31. La délégation indienne a prié le secrétariat d'élargir ses activités de renforcement des capacités des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, en particulier s'agissant des négociations

commerciales et de la facilitation du commerce. Elle a déclaré que l'assistance technique en matière de facilitation du commerce ne devait pas négliger la question de la mobilisation des ressources pour accélérer les réformes de facilitation du commerce dans les pays qui manquent de ressources. Elle a en outre demandé au secrétariat de renforcer ses activités de recherche et d'analyse sur les aspects du commerce liés au développement tels que les modalités de transfert de technologie et les mécanismes relevant de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique qui affirment le droit des pays de se prévaloir pleinement des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), en ce qui concerne les flexibilités en faveur de la protection de la santé publique et, en particulier, de l'accès pour tous aux médicaments à un coût abordable. Elle a prié le secrétariat de faire davantage pour recenser les restrictions et distorsions commerciales, notamment les subventions à l'exportation, dans le commerce des produits agricoles.

32. La délégation indonésienne a remercié le secrétariat pour son exposé sur les activités qu'il avait entreprises et qui avaient des effets pratiques sur le terrain. Elle lui a demandé de jouer un plus grand rôle dans les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation relatives au commerce et à l'investissement, en privilégiant en particulier le renforcement de la coopération Sud-Sud dans ce domaine, de préférence en utilisant les mécanismes existants. Elle a appelé à la collaboration entre l'Indonésie et la CESAP en matière de renforcement des capacités dans le domaine du commerce et de l'investissement et appuyé la poursuite des activités de développement de la coopération Sud-Sud en recourant aux mécanismes régionaux existants.

33. La délégation népalaise a fait l'éloge des produits de connaissance fournis par le secrétariat et a recommandé une plus grande intégration de ces produits dans les différents domaines du sous-programme. Elle a préconisé l'exploitation de ces produits grâce à un système permanent de réseautage et l'utilisation des nouvelles technologies pour accroître la portée de l'action du secrétariat. Des cours en ligne ouverts à tous, ainsi que d'autres matériels de formation en ligne, permettraient de diffuser plus largement les connaissances et le savoir-faire du secrétariat. Le secrétariat a fait savoir à ce sujet qu'une plate-forme en ligne était en cours d'aménagement en vue de diffuser les produits de formation et de connaissance de la CESAP à un plus large public, mais qu'il y avait toujours place pour des stages de formation conçus pour répondre à des demandes précises de pays particuliers.

34. La délégation bangladaise a demandé qu'il soit procédé à une analyse par pays plus poussée des concessions existantes sur les produits d'exportation. Elle a également demandé que soit établie une carte multinationale de travail ou « carte de main-d'œuvre », qui faciliterait, notamment pour les pays les moins avancés, la circulation des travailleurs dans la région. La délégation thaïlandaise a fait valoir à ce sujet qu'il faudrait alors accorder toute l'attention voulue aux problèmes de sécurité.

35. La délégation philippine a exprimé sa satisfaction quant au rapport sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique et a demandé que soient intensifiées les recherches sur les modalités de

fonctionnement de l'investissement étranger direct (IED) dans la région. Elle a noté en particulier que des informations concernant la mesure dans laquelle les entreprises multinationales développent des opérations sur les marchés existants et utilisent les ressources nationales, telles que les banques, compléteraient utilement le rapport. La délégation a demandé en outre une analyse des possibilités économiques de création de valeur ajoutée dans le cadre des chaînes de valeurs mondiales.

36. La délégation de la République de Corée a partagé l'avis selon lequel l'Accord commercial Asie-Pacifique constituait, sans entraves géopolitiques, un mécanisme complémentaire d'intégration régionale, en particulier pour les pays marginalisés, par l'intermédiaire des chaînes de valeur. Elle a reconnu également l'important travail accompli par le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier et les transports en Asie et dans le Pacifique et a préconisé un nouveau renforcement de son action de développement des capacités.

37. La délégation chinoise a fait l'éloge des travaux du secrétariat en matière de facilitation du commerce et de l'investissement. Elle a noté que ces travaux présentaient pour elle une importance capitale et s'est félicitée du renforcement de la coopération dans ce domaine. Elle s'est informée des liens entre l'Accord commercial Asie-Pacifique d'une part et, d'autre part, l'Accord de partenariat transpacifique et l'accord régional de partenariat économique global. Le secrétariat a indiqué à ce sujet que l'Accord commercial Asie-Pacifique était ouvert à tous, comportait des procédures d'adhésion et des règles d'origine relativement simples et représentait l'un des mécanismes d'intégration régionale. Les détails concernant l'Accord de partenariat transpacifique n'étant pas encore dans le domaine public et l'accord régional de partenariat économique global étant en cours de négociation, il serait prématuré de donner à ce stade une analyse détaillée des liens entre ces trois accords.

38. La délégation vietnamienne a exprimé sa satisfaction à propos du rapport sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique et a demandé qu'une analyse soit menée pour mettre en évidence les raisons sous-jacentes des tendances à la multiplication croissante des obstacles sanitaires, phytosanitaires et techniques au commerce et présenter les perspectives offertes pour les cinq années à venir.

39. La délégation iranienne a souligné l'importance des activités menées par le secrétariat en matière de commerce et d'investissement ainsi que de celles du Comité et a demandé de plus amples informations sur l'action du secrétariat en matière d'investissement. Le secrétariat a répondu qu'il avait organisé la réunion annuelle du Réseau Asie-Pacifique d'investissement étranger direct (IED) à l'intention des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral et qu'un cours de formation complet sur la promotion et la facilitation de l'IED pour le développement durable, une fois finalisé, serait mis en ligne et à la disposition des pays qui feraient une demande d'assistance au secrétariat dans ce domaine. Le secrétariat a aussi informé le Comité de la nécessité de mobiliser des ressources en matière d'investissement.

40. La délégation cambodgienne a demandé que le Réseau Asie-Pacifique d'IED et le secrétariat s'attachent davantage à la

participation des pays les moins avancés dans les nouveaux accords internationaux d'investissement, y compris aux volets consacrés à l'investissement dans les accords commerciaux ouverts et préférentiels.

41. Le Comité était saisi du document intitulé « Participation du secteur des entreprises: activités actuelles et orientation future du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP, du Réseau des entreprises durables et du Forum Asie-Pacifique des entreprises » (E/ESCAP/CTI(4)/5); ainsi que du document intitulé « Outcome document of the Asia-Pacific Business Forum 2014 » (E/ESCAP/CTI(4)/INF/5).

42. Après une introduction par le secrétariat et un exposé présenté par un membre du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP, une déclaration a été faite par la délégation japonaise.

43. Le Comité s'est déclaré favorable à l'action entreprise par le secrétariat pour obtenir la participation du secteur des entreprises par l'intermédiaire du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP, du Réseau des entreprises durables et du Forum Asie-Pacifique des entreprises. Dans ce contexte, la délégation japonaise a fait savoir que son pays continuerait à contribuer à cette action. Elle a aussi appuyé la proposition du secrétariat visant à ce que le Conseil consultatif des entreprises, le Réseau des entreprises durables et le Forum Asie-Pacifique des entreprises présentent leurs activités à la Commission et au Comité au cours de leurs sessions.

C. Rapports sur les activités des institutions régionales (point 6 de l'ordre du jour)

44. Le Comité était saisi du document intitulé « Rapport sur les activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie » (E/ESCAP/CTI(4)/6). Ce document a été présenté par le coordonnateur du Centre pour la science, la technologie et l'innovation.

45. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants: Bangladesh, Inde, Mongolie et Philippines.

46. Le Comité a noté que l'IED était un moyen important pour favoriser le transfert de technologie à condition que le pays bénéficiaire dispose d'un système adéquat de réglementation en matière de propriété intellectuelle et de la capacité lui permettant d'absorber les technologies transférées.

47. La délégation indienne a estimé que les pays les moins avancés tireraient profit de plans stratégiques à l'échelon national en matière de science et de technologie et de l'adoption de technologies peu coûteuses pour parvenir à un développement durable. Elle a préconisé que les activités du Centre soient développées dans le contexte de la réalisation des objectifs de développement durable et a annoncé que son pays continuerait d'apporter son appui au Centre. Elle a formé l'espoir que les ressources du Centre puissent être accrues grâce à la contribution d'autres pays et à un financement assurant le développement de son programme de travail.

48. La délégation mongole a fait observer que l'IED était un important moteur économique et que le transfert de technologie constituait un élément important de la politique de son pays. Elle a demandé des précisions sur la

manière d'obtenir une aide en la matière et a été informée que le Centre pouvait fournir une assistance technique.

49. La délégation bangladaise a noté que le transfert à des pays les moins avancés de technologies nuisibles à la santé, telles que les pesticides, avait été fréquent, et a prié le secrétariat de mettre au point des systèmes de gestion et de contrôle antiparasitaires plus durables ainsi que des systèmes de conservation des fruits et légumes. Elle a également demandé au secrétariat d'étudier comment les pays les moins avancés pourraient avoir plus facilement accès à des semences de haute qualité.

50. La délégation philippine a demandé des précisions sur les activités menées par le secrétariat en matière d'énergies renouvelables et sur la manière dont son pays pourrait bénéficier d'un transfert de technologie connexe. Le représentant du Centre a indiqué que son organisation avait déjà apporté une aide aux Philippines et que ce pays pouvait demander une assistance complémentaire.

51. Le Comité était saisi du document intitulé « Rapport sur les activités du Centre pour la mécanisation agricole durable » (E/ESCAP/CTI(4)/4). Ce document a été présenté par le Directeur du Centre en liaison vidéo.

52. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants: Bangladesh, Chine et Philippines.

53. La délégation chinoise a relevé l'importance d'une mécanisation agricole durable pour améliorer la productivité alimentaire et faire face aux effets des changements climatiques. En sa qualité de pays hôte, elle a exprimé sa satisfaction et son plein appui pour les activités du Centre. La délégation se réjouissait à l'idée que le Centre se renforce et soit financièrement plus viable au cours de l'année, ce qui lui permettrait de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable adoptés récemment.

54. La délégation philippine a informé le Comité des mesures prises par son pays pour promouvoir l'agriculture et la pêche durables et a souligné l'importance de la mécanisation pour la modernisation agricole ainsi que la nécessité de veiller à la performance et à la sécurité du matériel agricole.

55. La délégation bangladaise a reconnu la contribution de la mécanisation agricole pour lutter contre la faim, mais a fait observer qu'il était nécessaire de réduire les coûts et de prévoir des modalités de mécanisation qui tiennent compte des effets des changements climatiques. Elle a demandé l'assistance du Centre à cet égard.

D. Mise en œuvre des résolutions 68/3, 70/1, 70/4 et 70/6 de la Commission et examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session
(point 7 de l'ordre du jour)

56. Le Comité était saisi des documents suivants: « Mise en œuvre des résolutions 68/3 et 70/6 de la Commission » (E/ESCAP/CTI(4)/8); « Mise en œuvre de la résolution 70/1 de la Commission » (E/ESCAP/CTI(4)/9); et

« Mise en œuvre de la résolution 70/4 de la Commission » (E/ESCAP/CTI(4)/10).

57. Après une introduction assurée par le secrétariat, les représentants des pays ci-après ont fait des déclarations: Chine, Fédération de Russie et République de Corée.

58. Le Comité a noté avec satisfaction l'assistance financière fournie par la République de Corée, y compris sous la forme du fonds d'affectation spéciale qu'elle a créé en 2013 dans le but de soutenir la facilitation du commerce, notamment la mise en œuvre de la résolution 68/3 et les activités du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en application de la résolution 70/6, et a salué son engagement à poursuivre son assistance financière dans ce domaine.

59. Le Comité a remercié le secrétariat pour ses activités en matière de facilitation du commerce, couvrant à la fois les négociations sur un arrangement régional dans le domaine du commerce transfrontière sans papier et le renforcement des capacités dans ce domaine ainsi que dans d'autres domaines de la facilitation du commerce. À cet égard, la délégation chinoise a noté l'importance du renforcement des capacités, effort déployé parallèlement à l'appui d'autres domaines de travail tels que les activités entreprises dans le cadre législatif.

60. Le Comité a pris note de la création du Groupe de travail sur la formation d'un marché intégré en Asie et dans le Pacifique en application de la résolution 70/1 et des progrès accomplis par ce Groupe de travail sous la présidence du Népal. Le Groupe de travail fera rapport à la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique.

61. Le Comité a été informé qu'outre le Centre pour la mécanisation agricole durable, d'autres institutions régionales et divisions de la CESAP participaient à la mise en œuvre de la résolution 70/4 de la Commission.

E. Examen de l'orientation future du sous-programme Commerce et investissement
(point 8 de l'ordre du jour)

62. Après une introduction du Directeur de la Division du commerce et de l'investissement et une présentation du Directeur de la Division de la stratégie et de la gestion des programmes de la CESAP, le Comité a délibéré sur les activités futures du secrétariat dans le domaine du commerce et l'investissement en vue de la planification du cadre stratégique du sous-programme pour la période biennale 2018-2019.

63. Le Comité a été informé que, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, la science, la technologie et l'innovation seraient intégrées au sous-programme 2 sur le commerce et l'investissement, tandis que les travaux du Centre pour la mécanisation agricole durable le seraient au sous-programme 4 sur l'environnement et le développement.

64. La délégation indienne a demandé qu'au cours de la période 2018-2019, le sous-programme 2 soit axé sur le renforcement de la recherche et de l'analyse concernant les aspects du commerce relatifs au développement, tels que les modalités en matière de transfert de technologie, ainsi que les mécanismes prévus par la Déclaration de Doha relative à l'Accord sur les ADPIC et la santé publique qui affirment le droit des pays en développement de se prévaloir pleinement des dispositions de l'Accord sur les ADPIC en ce qui concerne les flexibilités en faveur de la protection de la santé publique, et en particulier, de l'accès pour tous à des médicaments à un coût abordable; ainsi que la définition des restrictions et distorsions des échanges, y compris les subventions à l'exportation, dans le commerce agricole. La délégation a en outre demandé que les besoins des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral fassent l'objet d'une attention particulière.

F. Questions diverses

(point 9 de l'ordre du jour)

65. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

G. Adoption du rapport

(point 10 de l'ordre du jour)

66. Le Comité a adopté le rapport sur sa quatrième session le 6 novembre 2015.

III. Organisation de la session

A. Ouverture, durée et organisation

67. Le Comité du commerce et de l'investissement a tenu sa quatrième session à Bangkok du 4 au 6 novembre 2015.

68. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une allocution de bienvenue.

69. M^{me} Apiradi Tantraporn, Ministre thaïlandaise du commerce, a prononcé l'allocution d'ouverture.

70. La Secrétaire exécutive de la CESAP a officiellement présenté le rapport 2015 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique.

B. Participation

71. Les représentants des membres ci-après de la CESAP ont participé à la session: Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kirghizistan, Mongolie, Népal, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Turquie, Vanuatu et Viet Nam. Les représentants du membre associé suivant étaient également présents: Macao (Chine).

72. Les États suivants étaient également représentés: Allemagne, Égypte, République tchèque et Suisse. Les institutions spécialisées et organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après ont également participé à la session: Association mondiale des petites et moyennes entreprises, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique et Union européenne.

73. Au total, cinq experts et 42 observateurs ont également participé à la session².

C. Élection du Bureau

74. Le Comité a élu le Bureau suivant:

Président:	M. Sorasak Pan (Cambodge)
Vice-président:	M. Swarnim Wagle (Népal)
Rapporteur:	M. Sereeter Javkhlanbaatar (Mongolie)

D. Ordre du jour

75. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport 2015 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique:
 - a) Examen des tendances et évolutions récentes;
 - b) Participation des pays de l'Asie et du Pacifique aux chaînes de valeur: rôle des politiques du commerce et de l'investissement.
5. Mise en œuvre de la résolution 70/5 de la Commission relative au renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement durable:
 - a) Orientation stratégique et fonctionnement du Comité du commerce et de l'investissement;
 - b) Examen du mandat du bureau permanent du Comité;
 - c) Examen de la possibilité et de l'opportunité de convoquer une conférence Asie-Pacifique périodique au niveau ministériel dans le domaine du commerce et de l'investissement;
 - d) Coopération régionale, recherche et analyse, et initiatives de renforcement des capacités en réponse aux

² Voir E/ESCAP/CTI(4)/INF/2.

- demandes formulées dans la résolution;
- e) Participation du secteur des entreprises.
6. Rapports sur les activités des institutions régionales:
 - a) Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie;
 - b) Centre pour la mécanisation agricole durable.
 7. Mise en œuvre des résolutions 68/3, 70/1, 70/4 et 70/6 de la Commission et examen des projets de résolution et de décision à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session.
 8. Examen de l'orientation future du sous-programme Commerce et investissement.
 9. Questions diverses.
 10. Adoption du rapport.

E. Manifestations parallèles

76. Les manifestations suivantes ont été organisées en séquence avec la quatrième session du Comité en tant que manifestations préliminaires ou parallèles dans le cadre de la quatrième Semaine du commerce et de l'investissement en Asie et dans le Pacifique: dixième session du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP et première réunion du Réseau des entreprises durables de la CESAP (1^{er} novembre 2015); douzième Forum Asie-Pacifique des entreprises 2015 (2 et 3 novembre 2015); cinquième réunion du Réseau Asie-Pacifique de l'investissement étranger direct (2 novembre 2015); Atelier régional sur l'exploitation de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement durable (2 novembre 2015); Réunion d'experts sur les politiques commerciales à l'appui du développement durable (3 et 4 novembre 2015); Atelier de renforcement des capacités sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (4 novembre 2015); deuxième réunion des groupes de travail juridique et technique sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (5 et 6 novembre 2015); Atelier conjoint de l'Institut de la Banque asiatique de développement et de la CESAP sur la recherche, les outils et les données pour la prise de décisions de politique commerciale sur la base de données factuelles (5-6 novembre 2015).

Annexe**Liste des documents**

Cote du document	Titre du document	Point de l'ordre du jour
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/CTI(4)/1	Résumé du rapport 2015 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique	4 a) et b)
E/ESCAP/CTI(4)/2	Orientation stratégique et fonctionnement du Comité du commerce et de l'investissement	5 a) et b)
E/ESCAP/CTI(4)/3	Possibilité et opportunité de convoquer une conférence Asie-Pacifique périodique au niveau ministériel sur le commerce et l'investissement	5 c)
E/ESCAP/CTI(4)/4	Aperçu des activités et initiatives du secrétariat en faveur de la coopération régionale, de la recherche et de l'analyse, et du renforcement des capacités en matière de commerce et d'investissement, y compris certaines questions portées à l'attention du Comité	5 d)
E/ESCAP/CTI(4)/5	Participation du secteur des entreprises: activités actuelles et orientation future du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP, du Réseau des entreprises durables et du Forum Asie-Pacifique des entreprises	5 e)
E/ESCAP/CTI(4)/6	Rapport sur les activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie	6 a)
E/ESCAP/CTI(4)/7	Rapport sur les activités du Centre pour la mécanisation agricole durable	6 b)
E/ESCAP/CTI(4)/8	Mise en œuvre des résolutions 68/3 et 70/6 de la Commission	7
E/ESCAP/CTI(4)/9	Mise en œuvre de la résolution 70/1 de la Commission	7
E/ESCAP/CTI(4)/10	Mise en œuvre de la résolution 70/4 de la Commission	7
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/CTI(4)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/CTI(4)/L.2	Projet de rapport	10
<i>Documents d'information</i>		
E/ESCAP/CTI(4)/INF/1 (en anglais seulement)	Information for participants	

Cote du document	Titre du document	Point de l'ordre du jour
E/ESCAP/CTI(4)/INF/2 (en anglais seulement)	List of participants	2
E/ESCAP/CTI(4)/INF/3 (en anglais seulement)	Tentative programme	1
E/ESCAP/CTI(4)/INF/4 (en anglais seulement)	Strategic direction and functioning of the Committee on Trade and Investment	5 a) et b)
E/ESCAP/CTI(4)/INF/5 (en anglais seulement)	Outcome document of the Asia-Pacific Business Forum 2014	5 e)
